

# Conseil municipal du 30 mai 2022

Voici un rapide rapport des points à l'ordre du jour de ce conseil.

## Désignation d'un élu référent sécurité routière

Le conseil municipal a délibéré par vote à l'unanimité pour désigner **Joël le DROUGMAGUET** comme Référent à la sécurité routière pour la commune de Saint-Quay-Perros.

Le réseau des élus référents sécurité routière permet de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière, d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs, de contribuer à la coordination des mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication et de partager des expériences.

Il est important que chaque collectivité locale désigne un élu référent sécurité routière pour lutter ensemble contre l'insécurité routière en s'appuyant sur un réseau dédié à cette politique publique.

## Personnel : Emplois d'été

Afin de faire face au surcroît de travail, notamment au niveau des espaces verts et pour assurer le remplacement des agents des services techniques municipaux pendant leurs congés annuels d'été. Le conseil a délibéré à l'unanimité, sur la création de cinq emplois temporaires, avec priorité aux jeunes de la commune âgés d'au moins 18 ans. Ils interviendront sur la commune par rotation tous les quinze jours.

Une réunion sera organisée avec les candidats retenus pour organiser le planning et expliquer le travail attendu.

## Urbanisme

### Convention de Projet Urbain Partenarial entre LTC, Saint-Quay-Perros et J.L. CAMPION

Monsieur CAMPION envisage la réalisation d'une opération de lotissement de 2 lots sur un terrain cadastré BA 275, situé Crec'h ar Goff à Saint-Quay-Perros, zone U du PLU.

Pour les besoins de raccordements de cette opération au réseau public d'électricité, ENEDIS doit engager des travaux évalués à 5 873.40 € HT (plus TVA en vigueur). Ces travaux seront totalement pris en charge par monsieur CAMPION. Une exonération de taxe d'aménagement pour 2 ans est consentie par la collectivité.

Délibération votée à l'unanimité.

### Vente d'une parcelle communale

Madame LE GUERN a pour projet une division de la parcelle BA 31 pour la construction d'une habitation dans la partie haute du terrain. Cette nouvelle parcelle sera enclavée et un accès à la route est nécessaire. Le conseil municipal délibère, en votant à l'unanimité l'accord de vente aux consorts LE GUERN de la parcelle BA32, propriété de la commune de Saint-Quay-Perros, pour permettre la création d'un accès au domaine public depuis le haut du terrain.

Proposition de vente : 80,00 € le m<sup>2</sup>, contenance : 171 m<sup>2</sup> ; Prix de vente **13 680,00 €**.

Les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

## Développement du territoire

### Demande de subvention région pour étude « Plan guide »

La commune peut solliciter la Région Bretagne pour le financement du projet d'étude pour l'aménagement du bourg dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » 2021.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé pour le 31 mai 2022 sur le Portail des aides de la Région et une délibération du conseil municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à faire la demande.

Pour un financement total de 39 000 €, la commune demande une subvention de 10 000€ à la région, conformément aux barèmes et critères présentés.

Délibération votée à l'unanimité.

### Convention pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage d'une opération de bâtiment (AMO) concernant les travaux de construction de la maison kénanaise et la halle

La commune de Saint-Quay-Perros a décidé de conduire une opération de construction d'une maison des associations et d'une Halle. Le coût prévisionnel des travaux de cette opération est évalué à 850 000,00 € HT.

Afin de mener à bien cette opération, La commune sollicite LTC, par son bureau d'études, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Dans cette convention, le bureau d'études de LTC

- assistera la commune dans les démarches administratives obligatoires liées au projet
- assistera la commune dans la préparation du programme, de l'enveloppe financière et du calendrier prévisionnels de l'opération
- proposera à la commune les conditions administratives et techniques selon lesquelles l'opération sera étudiée et réalisée
- ne prendra aucune décision pouvant entraîner le non-respect du programme et/ou de l'enveloppe financière prévisionnelle et /ou du calendrier prévisionnel
- proposera à la commune toutes modifications ou solutions qui lui apparaîtraient nécessaires ou opportunes, soit techniquement, soit financièrement
- assistera la commune dans la gestion financière de l'opération.
- accompagnera la commune dans la préparation des dossiers de demandes de subventions liées à l'opération
- assurera une cohérence et une mise en compatibilité en matière de conception et de coordination entre les différents acteurs du projet.

Cette prestation d'AMO facturée 25 750€ TTC est validée par délibération : 12 pour, 3 abstentions (Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER)

## Désignation d'une Maîtrise d'œuvre (MOE) relative à la construction de la maison kénanaise et de la halle couverte (choix de la Commission d'appel d'offres)

Une consultation, pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction de ces bâtiments, a été publiée le 22 avril 2022. Dix architectes-candidats ont répondu à l'appel d'offres. Le bureau d'études de LTC et un groupe de travail municipal ont procédé à l'analyse des offres qui ont ensuite été présentées en commission d'appel d'offres (CAO) le 20 mai 2022.

Après étude des différentes candidatures, le choix de la CAO s'est porté **sur l'Atelier Rubin Associés** de Lannion pour un montant de **93 480, 00 € H.T. soit 112 176,00 € T.T.C.** Le comité de développement du territoire a rendu un avis critique sur la méthode et aurait préféré une présélection de plusieurs candidats et une seconde phase de choix sur esquisses. Cette méthode plus longue et coûteuse n'a pas été retenue.

Le conseil municipal valide le choix de la CAO par délibération : 12 pour 3 abstentions (Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER).

## Finances-Animations :

### Tarifs de communication des entreprises sur supports de communication.

Monsieur le Maire souhaite donner la possibilité aux entreprises et aux commerces d'insérer des encarts publicitaires sur les supports de communication de la commune à compter de 2022 afin de minimiser les coûts des différents événements festifs et culturels.

Il propose de fixer le tarif de l'encart publicitaire à 200 €. Le conseil municipal approuve le tarif par délibération votée à l'unanimité.

### Décisions prises en vertu des délégations au Maire : tarifs d'occupation de l'espace public lors des manifestations culturelles et festives

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions prises en matière de tarifs d'occupation de l'espace public lors des manifestations culturelles et festives (Food-truck, Stands):

- Petits événements (Musiques sur Place, petit spectacle...) : 50 € l'après-midi
- Événements sur la coulée verte ou stade :
  - o 100€ pour une jauge estimée en-dessous de 500 personnes
  - o 150€ pour une jauge estimée au-dessus de 500 personnes.
- Fourniture d'électricité, paiement d'avance.

Cette tarification ne s'applique pas aux associations communales qui souhaitent réaliser ces opérations, mais uniquement à des structures privées.

### Subventions aux voyages scolaires pour les collégiens et les lycéens

Monsieur le Maire informe qu'il est sollicité par les élèves du secondaire pour des demandes de subvention pour des voyages scolaires. Il souhaite prendre une délibération générale qui servira pour chaque demande. Il précise que les élèves auront droit à une subvention pour un séjour au cours de la scolarité au collège et une subvention pour un séjour au cours de la scolarité au lycée. Il propose de fixer le montant de la subvention à **85 €** comme les années précédentes. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

## Répartition des subventions 2022

Le conseil municipal vote à l'unanimité la répartition suivante des subventions aux associations. Ces subventions sont consenties après demande de chaque association et présentation d'un bilan moral et financier de l'année précédente. Gaëlle URVOAS, adjointe aux finances, présente les associations selon 3 catégories, avec en comparaison l'année 2021.

Associations communales	2021	2022
ALK	2 300.00 €	2 300.00 €
amicale employés communaux	2 900.00 €	3 030.00 €
club senior	100.00 €	500.00 €
danses bretonnes	175.00 €	600.00 €
Société de chasse	210.00 €	210.00 €
Stade kénanais	2 500.00 €	1 334.00 €
<b>total subventions associations communales</b>	<b>8 185.00 €</b>	<b>7 974.00 €</b>

Associations extérieures	2021	2022
AC Trégor	75.00 €	75.00 €
CAUE	136.40 €	- €
comice agricole Perros	- €	300.00 €
Eau et rivières	45.00 €	45.00 €
en avant les petits loups		50.00 €
La Pierre le bigaut	50.00 €	50.00 €
Prévention routière 22	75.00 €	75.00 €
Protection civile	136.40 €	136.40 €
prévision voyages scolaire	1 000.00 €	500.00 €
<b>total subventions associations extérieurs</b>	<b>1 517.80 €</b>	<b>1 231.40 €</b>

Associations à caractère social	2021	2022
ADBS Perros Guire donneurs de sang Perros	75.00 €	75.00 €
Alcool assistance	75.00 €	75.00 €
Banque Alimentaire	1 899.00 €	2 549.00 €
CIDFF 22	135.00 €	135.00 €
Croix rouge	75.00 €	75.00 €
France Adot	65.00 €	65.00 €
Ligue contre le cancer 22	50.00 €	50.00 €
Resto du Cœur	45.00 €	45.00 €
Rêve de clown	45.00 €	45.00 €
secours populaire Lannion	45.00 €	45.00 €
<b>total associations Sociales</b>	<b>2 509.00 €</b>	<b>3 159.00 €</b>
<b>total subventions aux associations</b>	<b>12 211.80 €</b>	<b>12 364.40 €</b>

## Elections législatives, organisation du bureau

Les membres du conseil s'entendent sur la répartition des créneaux de tenue du bureau de vote en tant qu'assesseurs pour les élections législatives de juin 2022.

## Points commissions

### Comité Développement du Territoire :

#### Transformations de la RD788

Monsieur le Maire fait la présentation des avancées du Comité de Pilotage de transformation de la RD 788 (COPIL-RD788), conduit par le département et dans lequel siègent les communes de Perros-Guirec, Saint-Quay-Perros, Louannec et LTC.

Ce COPIL-RD788 a acté la tenue d'une restitution publique à l'automne 2022 sur Saint-Quay-Perros, et une expérimentation du scénario retenu durant le printemps-été 2023. Cette expérimentation correspond à :

- La mise en double sens de la voie motorisée côté ouest du terre-plein pour une voie dédiée aux mobilités actives côté est, sur tout le tronçon du giratoire du Cruguil à celui de Kerliviec
- La réalisation d'un petit giratoire au niveau du croisement de Ker-Noël, avec des aménagements cyclables, arrêts de bus et traversées.
- La transformation de la voie lente dans le sens Lannion-Perros entre le giratoire de Kerliviec et Pont-Couennec en voie pour les mobilités actives. La montée Perros-Kerliviec restant inchangée.

Une consultation sera effectuée après cette phase d'expérimentation de 6 mois.

#### Consultation entreprises démolition Ancienne École désaffectée.

Monsieur le Maire annonce au conseil le lancement de la consultation des entreprises de démolition de l'ancienne école désaffectée, avec une remise du terrain nu pour novembre 2022.

### Comité d'animations

#### Saison été 2022

Hannah ISSERMANN, déléguée au monde associatif et culturel présente le calendrier festif et culturel de l'été :

- 11 juin : journée Art-Culture et Nature organisée par l'équipe bénévole de la bibliothèque municipale
- 18 juin : Tremplin et concerts « Voyages en coulée verte »
- 3 juillet Kermesse de l'école organisée par l'ALK, devant la salle Yves Guegan.
- 16 juillet Fest-Noz organisé avec les danses bretonnes et feu d'artifice dans la coulée verte
- 24 juillet : Vide-grenier du Stade Kénanais en centre-bourg.
- Du 7 au 14 août : Exposition d'art Kénaise, salle Yves Guegan
- 28 août : Musiques sur Place, place de la mairie.

#### Point d'avancement PLUIH

Nathalie LE DILAVREC, déléguée à l'aménagement du territoire et conseillère communautaire suppléante siégeant au COPIL des 3 plans stratégiques de LTC présente le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme d'Habitat), le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le PdM (Plan de Mobilité). Les diagnostics vont être présentés lors de journées de formation des élus dans les différents pôles de LTC. Ces documents ont vocation à être contractuels à échéance de 2024 et remplaceront les documents communaux actuellement en vigueur.